

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-009 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président			Conseillers				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard M OULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY				Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU							
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	49	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS EN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

Considérant l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) au Syndicat Mixte de Pays du Libournais,

Vu l'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles instituant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR),

Vu les articles L5741-1 à L5741-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que La Cali a compétence en matière d'aménagement de l'espace,

Lors de son Comité Syndical du 8 décembre 2014, le Syndicat Mixte de Pays du Libournais s'est prononcé en faveur de sa transformation en PETR.

Les principales évolutions introduites par les PETR par rapport aux possibilités offertes jusqu'alors aux pays sont les suivantes :

- l'élaboration d'un projet de territoire qui vient remplacer la charte de pays. Ce projet définit les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'écologie, de culture et de développement social ou encore de promotion de la transition écologique conduites par les membres ou, pour leur compte par le PETR. Ce projet doit, par ailleurs, être compatible avec les ScoT applicables dans le périmètre du pôle. Il doit être élaboré dans les 12 mois suivant la mise en place du PETR et approuvé par les organes délibérants des EPCI membres. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un rapport annuel adressé à la conférence des maires (nouvelle instance créée au sein du PETR), au conseil de développement territorial et aux EPCI, ainsi qu'aux Départements et Régions associés, le cas échéant. Le projet de territoire est enfin révisé dans les mêmes conditions que son élaboration c'est-à-dire dans les 12 mois suivants le renouvellement des conseils communautaires des EPCI membres.
- la mise en place d'une convention territoriale qui doit obligatoirement être conclue entre le PETR, ses EPCI membres et les Régions et Départements, quand ils sont associés à l'élaboration du projet. Cette convention détermine les missions déléguées au PETR par les EPCI et, le cas échéant, les Départements et les Régions, pour être exercées en leur nom. Elle fixe également la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions d'éventuelles mises à disposition au PETR de services des EPCI, des Régions et des Départements.

La transformation du Syndicat Mixte de Pays du Libournais en PETR permettra de réaffirmer l'unité libournaise en matière de développement et d'aménagement du territoire à grande échelle. Elle permettra également de légitimer les activités syndicales en matière de SCOT, d'animation du programme LEADER, de coordination des politiques touristiques à cette échelle et de contractualisation régionale.

Cette transformation ne peut être effective que par délibérations concordantes de ses 7 EPCI adhérents et ce, dans un délai de 3 mois à compter de la délibération du Syndicat Mixte du Pays du Libournais.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 février 2015,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de donner un avis favorable à la transformation du Syndicat Mixte de Pays du Libournais en PETR.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
8 FEV. 2015
Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le



SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

2015-02-010 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Iste à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques M ESPLÉDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	50	10	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			60

 Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

VŒU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER)

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, du développement touristique et des politiques contractuelles,

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Libournais tient à faire part à Monsieur le préfet de Région Aquitaine, Monsieur Michel Delpuech ainsi qu'à Monsieur le Président de la Région Aquitaine, Monsieur Alain Rousset, d'un vœu concernant la prise en compte de plusieurs projets dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015/2020.

La Cali a des raisons très objectives d'effectuer cette démarche. Le Libournais se trouve dans ce fameux « *Croissant de la pauvreté* » (Médoc – Nord Libournais – Sud-Gironde), et ses difficultés sont évidentes à la lecture des nombres de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active en Gironde positionnant plusieurs communes de La Cali et d'autres directement voisines parmi les plus touchées par cette précarité.

Par ailleurs, La Cali s'inscrit totalement dans les récents propos de Monsieur le Président de la Région Aquitaine concernant la chance que représentent les villes moyennes pour la future grande région (dont le Libournais occupera une position de centralité). L'aménagement du territoire passera par ce maillage des villes moyennes et de leurs intercommunalités qui doivent avoir les moyens d'attirer les entreprises et donc de créer de l'emploi. Un territoire tel que celui de La Cali (tout comme celui des intercommunalités voisines) devra, malgré les difficultés, répondre aux enjeux futurs de la grande région et de la Métropole bordelaise. Dans ce cadre, le Contrat de Plan Etat Région est une des opportunités qu'il faut saisir.

Voici donc les projets pour lesquels les élus de La Cali souhaitent une inscription au Contrat de Plan Etat-Région ainsi que les actions dans lesquelles l'agglomération libournaise est actuellement impliquée et qui mériteront également toute l'attention de Monsieur le Préfet de Région Aquitaine et de Monsieur le Président de la Région Aquitaine :

- **La reconversion de l'ancienne école des sous-officiers de Gendarmerie (ESOG) de Libourne (casernes Lamarque).** La Ville de Libourne et La Cali ont en projet la requalification de l'ESOG en pôle de développement à vocation touristique et culturel avec, en particulier, l'opportunité d'accueillir un centre muséal consacré à l'art contemporain. Cette implantation permettra en outre d'envisager le développement, sur site, de structures d'hébergement et de restauration mais aussi de conférences (petit centre de congrès de 500 à 600 places).
- **Le stade aquatique.** Le territoire de La Cali fait face à un manque d'équipements aquatiques ce qui pénalise les publics scolaires de ce territoire dans l'accès à l'apprentissage de la natation et l'ensemble des habitants du Libournais et visiteurs qui ne bénéficient que de peu d'équipements de loisirs.
- **La programmation, a minima, d'une étude portant sur une liaison entre les autoroutes A10 et A89 dans le cadre du chapitre mobilité, amélioration du réseau routier.** Il convient d'étudier la réalisation d'une liaison d'une trentaine de kilomètres au Nord de Libourne (entre le péage de Virsac sur l'A10 et l'A89 au niveau du secteur de Coutras et de l'échangeur d'Abzac qui permettrait de fluidifier le trafic en provenance du Nord et de l'Est de l'Aquitaine et désengorgerait les accès actuellement plus directs convergeant par la RN89 vers Artigues-près-Bordeaux.

- **Pour mémoire**

- o La Cali et les Communautés de Communes du Fronsadais et du Grand Saint-Emilionnais réalisent en 2015 une mission d'étude préalable à la décision d'engager un plan d'actions en faveur de l'emploi saisonnier dans l'optique de la création d'« **une maison des saisonniers** ».
- o La Cali est engagée et souhaite investir encore dans le champ de **l'économie circulaire** et de la revalorisation des déchets en partenariat avec le SMICVAL, implanté sur le territoire et acteur moteur dans ce domaine.
- o La Cali a la volonté de poursuivre **l'accompagnement et l'accueil d'entreprises d'activités innovantes** à l'image de la société Fermentalg.
- o La Cali doit renforcer l'offre de loisirs sur son territoire. Dans le cadre de sa politique touristique, elle souhaite **favoriser l'implantation de parcs de loisirs et d'attractions** créant ainsi les conditions d'allongement des séjours des touristes et pouvoir renforcer et développer une véritable **politique de marketing territorial**.
- o La Cali s'est engagée dans une démarche active de développement durable par l'entame d'un **Agenda 21** et la réalisation de son **Plan Climat Energie Territorial**, que je transmettrai pour validation à Monsieur le Préfet dans les prochains jours. Enfin La Cali a déjà fait part de son intention d'être identifiée comme **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**, suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le gouvernement fin 2014.

Le Conseil communautaire prend acte du vœu.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
18 FEV. 2015
Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le

